



Mairie de Buchelay • Service culturel

Grand concours de dessins

du 6 au 30 avril 2020

1. Généralités

Le service culturel de Buchelay organise un concours de dessin du 6 au 30 avril 2020.

Thème : Buchelay au printemps

Qui peut participer ?

Tous les enfants de Buchelay de 3 à 12 ans. Seul un dessin par enfant est autorisé pendant toute la durée de validité du jeu.

Comment participer

- Réaliser un dessin sur papier A4, dont l'orientation peut être en mode portrait ou paysage, sur le thème indiqué ci-dessus. Toutes les techniques de dessin (*peinture, feutre, crayons*) sont autorisées sauf les dessins numériques.
- Le dessin peut comporter le prénom de l'enfant en signature, bien lisible, en pied de page.
- Envoyer une photo de votre dessin à concours-dessins@buchelay.fr avant le **jeudi 30 avril 2020, 20h00** au plus tard.

Pour être accepté par le Jury, l'email de participation devra contenir les informations suivantes :

- la mention "Grand concours de dessins" dans son objet
- les **nom, prénom** et **âge** de l'enfant et l'**adresse postale** du participant*
- un fichier photo du dessin au format numérique : .jpg

2. Le Jury

Le jury est composé de :

- ❖ **Mr Stéphane Tremblay**, conseiller délégué à la Culture
- ❖ **Mme Sonia Amara**, conseillère municipale
- ❖ **Mme Sophie Caruso**, directrice des affaires culturelles

3. Le palmarès

Tous les enfants participants seront récompensés par un sachet de chocolats De Neuville offert par la Mairie de Buchelay.

A l'issue du concours, les 3 premiers dessins seront publiés dans le magazine municipal *Le Petit Mensuel*.

4. L'exposition

Les dessins seront publiés au fur et à mesure sur le site Internet de Buchelay pendant la durée de validité du jeu.

Tous les dessins participants seront exposés dans la commune de Buchelay à la fin de la période de confinement pendant une semaine.

* Conformément au [Règlement général européen relatif à la protection des données](#) (RGPD), les informations que les parents/tuteurs des participants acceptent de communiquer ne sont destinés qu'aux membres du Jury et aux agents de la Mairie de Buchelay concernés par leur traitement, dans le cadre du concours.

Elles seront supprimées à l'issue de la période d'exposition des dessins, soit, au plus tard, le 30 mai 2020.

Pendant la durée du concours, les parents / tuteurs des participants peuvent demander leurs modifications par email à concours-dessins@buchelay.fr